

Orientation 2.1.3 : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2.1.3. : Maintenir et restaurer les corridors écologiques

[...]

- **Mesure 2.1.3.2. : Maintenir ou rétablir une trame boisée minimum**

La forêt, écosystème essentiel et originel qui occupait autrefois tout le parc national, assure encore un rôle stratégique dans la préservation de la biodiversité indigène. À ce titre elle contribue aux liens fonctionnels comme aux flux de gènes indispensables à la santé des populations végétales comme animales. Elle assure aussi des services écologiques majeurs tels que la protection des sols, la régulation du régime des rivières, la qualité de l'air et pour tous un cadre de vie.

Déclinaison possible de la mesure :

- Communiquer et sensibiliser sur le rôle des trames boisées dans le maintien de la biodiversité

[...]

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Collectivités territoriales
- Office National des Forêts
- Service de l'État chargé de la forêt
- Établissement public du parc national
- Université Antilles-Guyane
- Agriculteurs
- Chambre d'agriculture
- Préfecture

Page 41 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3870

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:24